

Hôpital, du rifi entre public et privé

Une lettre qui devrait faire du bruit. Le courrier envoyé le 18 avril dernier aux médecins généralistes d'Ile-de-France par le président de l'hôpital privé d'Antony (92), Denis Hovasse, a provoqué un tollé dans le milieu médical. Edité à quelque 10 000 exemplaires, il incite les praticiens à orienter leurs patients vers les établissements privés, dont les actes coûteraient « deux fois moins cher » à la Sécurité sociale que dans le public. Une allégation qui énerve au plus haut point l'hôpital public voisin Antoine-Béclère de Clamart, qui a été prévenu de l'affaire en début de semaine.

« C'est très choquant et franchement inadmissible, s'emporte Dominique Musset, président du comité consultatif médical de Béclère. Il s'agit de publicité, ce qui est interdit. De plus, elle est mensongère. Les tarifs de base des remboursements sont moins élevés dans le privé, parce



que l'hôpital public a des missions supplémentaires, comme accepter ceux qui ne peuvent pas payer, ou assurer la formation des médecins ». Au syndicat SUD-Santé, David Treille met l'accent sur « les dépassements d'honoraires systématiques dans le privé » et ajoute que « les hôpitaux privés n'ont pas comme priorité de soigner les gens, mais de faire

des bénéfices ». « C'est tout à fait contraire à la déontologie et nous ne laisserons pas les choses en l'état », conclut Dominique Musset, qui a envoyé la lettre au conseil de l'ordre. « Si le conseil estime qu'elle n'est pas répréhensible, l'AP-HP attaquera M. Hovasse juridiquement ». Contacté, ce dernier n'a pas souhaité réagir. *Magali Gruet*